

## **Séance du 20 septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 20 septembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune d'AMAGNEY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 14 septembre 2021, sous la présidence de M. JAVAUX Thomas, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : MM ARREDONDO ALCAZAR Alice, BIGUENET Sébastien, CARRIERE Thomas, CLERC Jean-Michel, COLL Jean-Claude, COURBET Valérie, ESTAVOYER Paul Luc, GOGUEL Gilles, JAVAUX Thomas, GURNOT Jean-Marie, MEUNIER Isabelle, PESEUX Amaël, ROUSSY Christelle, TARBY Jean-Baptiste, VAUCHEY Brice

### Ordre du jour :

- Forêt communale : plan de relance – adoption / demande de subvention / demande de prêt
- Motion de soutien contre le projet de contrat Etat-ONF 2021/2025
- Renouvellement convention intercommunale avec la commune de Vaire pour accueil périscolaire
- Contribution au FSL et au FAAD
- Achat d'une épareuse
- Convention location salle socioculturelle : gestion des poubelles
- Vente terrains
- Informations diverses :
  - PLUi : compte rendu
  - Propriétaires des deux roues motorisées : point à faire pour convocation
  - Nuisances sonores
  - Voirie : sécurité et vitesse excessive
  - Aires de jeux et équipements sportifs : le point sur les installations (école et mairie)
  - Extension école : réception travaux sols souples et levées de garantie
  - Réparation préjudice : proposition TIG
  - Bibliothèque : compte rendu visite du département et création d'un groupe de travail
  - Colis des anciens et repas

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.

Madame ROUSSY Christelle ayant obtenu la majorité des suffrages (15 voix) a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour non inscrit sur la convocation du 14 septembre 2021 : Convention d'exploitation groupée de bois avec l'ONF.

Le conseil municipal accepte la proposition (15 voix).

### **N° 2021-29 : Demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance**

Monsieur Jean-Michel CLERC présente le détail des futures plantations, les différentes essences et informe le conseil municipal qu'il faudra bien sûr prévoir un budget pour l'entretien de toute cette reforestation.

Monsieur Le Maire informe les élus présents que l'État a lancé fin 2020 un plan de relance sur la période 2021-2022, en faveur de la reconstitution et de l'adaptation aux changements climatiques de la forêt pour inciter les propriétaires forestiers, publics et privés, à investir. Monsieur Jean-Michel CLERC présente le détail des futures plantations, les différentes essences et informe le conseil municipal qu'il faudra bien sûr prévoir un budget pour l'entretien de toute cette reforestation.

Cette enveloppe financière doit permettre de :

- Renouveler les peuplements forestiers sinistrés par les effets du changement climatique (notamment les forêts du quart Nord-Est de la France durement touchées par la crise des scolytes) ;
- Adapter les peuplements montrant des signes de vulnérabilité ;
- Renforcer l'effet d'atténuation du puits de carbone forestier en améliorant les peuplements forestiers pour permettre la production de bois d'œuvre et le stockage de carbone dans les matériaux bois.

Le plan de relance peut être une opportunité de financer des adaptations des espèces plantées pour construire une forêt plus résiliente au changement climatique.

Un diagnostic a été réalisé par l'ONF pour connaître l'état précis de la forêt communale d'Amagney et les mesures de reconstitution et d'adaptation à mettre en œuvre et pouvoir bénéficier des aides de l'Etat.

Ce diagnostic de l'ONF a été présenté à la commission forêt le 7 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (15 voix) :

- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la Mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance "aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", destinée à financer l'opération suivante :
  - Reboisement sur 13.67 ha de peuplements d'épicéas scolytés,
  - Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux,
  - Prestation de travaux sylvicoles sur la parcelle cadastrale A102,
  - Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 08 mars 2017 en vigueur.

Le montant total HT du projet s'élève à 65 338.23 € \*

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 52 270.58 €

\* Les montants des travaux ont été établis sur la base des barèmes de l'instruction technique ministérielle du Plan de Relance pour les reboisements en plein.

- Approuve le plan de financement suivant :
  - Subvention sollicitée : 52 270.58 €
  - Autofinancement : 13 067.65 € \*
- s'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention. Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs publics confondus, est plafonné par arrêté préfectoral régional et par type de projet. Dans tous les cas, il ne peut dépasser 80% d'aides publiques, soit un autofinancement communal minimal de 20%.
- s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements ;
- s'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'engagement juridique ;
- s'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

**N° 2021-30 : Forêt communale : demande de prêt**

Dans le cadre du plan de relance 2021/2022 en faveur de la reconstitution et de l'adaptation aux changements climatiques de la forêt, le diagnostic et l'analyse économique réalisés par l'ONF laissent apparaître des travaux qui restent à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur les travaux restant à la charge de la commune d'AMAGNEY, décide (15 voix) de recourir à un emprunt bancaire pour financer ces travaux.

Le Maire est invité à consulter différentes banques pour obtenir des propositions pour un prêt bancaire d'un montant total de 75 000 €.

Ces offres seront présentées au conseil municipal dès que possible.

Le Maire a présenté un bilan des différents prêts communaux (groupe scolaire, périscolaire, logement Clousey, city stade, terrain Mairie...).

Monsieur Jean-Michel CLERC fait une remarque au sujet des débris de l'ancienne cabane de chasse qui n'ont pas été déblayés. Endroit dangereux pour les promeneurs. L'ACCA (Association Communale Chasse Amagney) doit procéder prochainement au nettoyage de la parcelle.

#### **N° 2021-31 : Convention d'exploitation groupée de bois avec l'ONF**

Monsieur le Maire présente l'objet de la convention proposée par l'ONF. Elle définit les conditions particulières selon lesquelles le propriétaire et l'ONF conviennent de mettre en œuvre une opération d'exploitation groupée.

Le Conseil Municipal d'AMAGNEY donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (Sapin – Epicea), pour un volume prévisionnel annuel de 240 m<sup>3</sup>.

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L.144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune d'AMAGNEY la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, Le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF. 15 voix pour

#### **N° 2021-32 : Motion de soutien contre le projet de contrat Etat-ONF 2021/2025**

Monsieur Le Maire expose les faits.

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF.

Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,
- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (15 voix) :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### **N° 2021-33 : Renouvellement convention intercommunale avec la commune de Vaire pour accueil périscolaire**

Monsieur ESTAVOYER Paul-Luc, 2<sup>ème</sup> adjoint, rappelle à l'ensemble des membres présents la convention qui permet la refacturation entre les deux communes des frais liés à l'accueil du périscolaire, des mercredis et des vacances d'été au prorata du nombre d'heures effectuées par les enfants de chacun des villages. Cette convention avait été établie pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.

Il convient donc de la renouveler pour l'année 2021/2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, (15 voix) :

- d'approuver la convention intercommunale entre les communes d'AMAGNEY et VAIRE,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention intercommunale.

Pour information : la fréquentation des mercredis : il y a 13 enfants différents à Vaire et 16 enfants différents à Amagney. Pour un total de 1824 heures effectuées. 1159h à Amagney et 660h à Vaire.

Monsieur ESTAVOYER informe les membres du conseil que Maude DEBOUCHE ATSEM à l'école d'Amagney sera en congés maternité en janvier 2022. La commune d'Amagney et de Vaire vont faire appel à candidature pour son remplacement temporaire. Madame Nathalie

MOREL qui effectuait le ménage à l'école d'Amagney a mis fin à son contrat depuis le 20 septembre. Elle est remplacée par madame Cindy CORDIER.

#### **N° 2021-34 : Contribution au FSL et au FAAD**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet d'aider les ménages en difficulté par le biais notamment de l'attribution d'aides financières individuelles mais aussi par la mise en place d'actions d'accompagnement social et la gestion locative adaptée, pour une contribution à hauteur de 0.61€ par habitant (tarif identique aux années 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020).

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) a pour objectif de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier, pour une contribution à hauteur de 0.30 € par habitant (tarif identique aux années 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020).

Le maire précise que le recensement INSEE de la population (12/2020) fait ressortir un nombre de 904 habitants pour Amagney en 2021. Le coût de participation de la commune à ces deux fonds serait de 822.64 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident, (15 de voix) :

- De ne pas contribuer au FSL et au FAAD.

#### **N° 2021-35 : Achat d'un épareuse**

Le maire informe les membres présents qu'une épareuse a été achetée à la commune de Marchaux Chaudfontaine en décembre 2020 pour l'entretien des bords de route et talus. Après utilisation pendant une saison, il a été constaté que ce matériel n'est pas adapté et ne répond pas aux besoins du service technique. Le gabarit est trop petit et n'est pas adapté à la taille du tracteur. A chaque utilisation, l'employé communal risque d'endommager le matériel.

Il est donc proposé au conseil municipal de renouveler ce matériel et d'en profiter pour acquérir un modèle mieux adapté et avec un bras d'une portée horizontale de 5 mètres.

Une proposition avec reprise de l'ancien matériel est présentée au conseil municipal :

Epareuse d'occasion marque BERTI de 2017 adaptée à un tracteur de 70 à 100 CV

Caractéristiques :

- 980 kg avec portée horizontale de 5 mètres
- Equipée d'un refroidisseur d'huile et d'une tête de broyage largeur 1 mètre de travail
- Sécurité d'effacement balayage arrière 950
- Commande électrique des fonctions par Joystick

Prix HT :	8 500.00 €
Prix TTC	10 200.00 €
Reprise TTC	1 200.00 €
Soit Total TTC	9 000.00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cet achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (15 voix) décide :

- D'approuver (ou de ne pas approuver) le projet d'achat d'une épareuse pour un montant de 8 500 € HT soit 10 200 € TTC
- Décide d'inscrire la dépense au budget pour la réalisation de cet achat,
- Accepte la proposition de reprise de l'ancienne épareuse pour un montant de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC
- Décide d'inscrire la recette au budget.

Madame Alice ARREDONDO fait la remarque que le tour du terrain de foot n'a pas été entretenu par l'employé communal comme cela devrait être fait régulièrement. Le Maire répond qu'il y a eu des vacances et que l'employé communal était en stage. Cela va être fait cette semaine.

### **Convention location salle socioculturelle**

Lorsque la salle socioculturelle est louée le tri sélectif des poubelles doit être fait. Cependant il s'avère que ce dernier n'est pas toujours respecté. Le conseil municipal réfléchi à une solution pour inciter le locataire à trier ses déchets. Un chèque pourrait être demandé en plus de la caution. Il sera restitué ou non après le constat de la personne responsable de l'état des lieux. Une délibération ultérieure sera prise.

### **Vente terrains**

Le Maire informe le conseil municipal que Madame PAULIN Christiane est intéressée pour acheter la parcelle cadastrée B530. Un montant de 50€ le m2 a été proposé. Le Maire contactera Madame PAULIN pour lui notifier cette proposition avant de prendre une délibération.

Concernant une éventuelle vente de terrain à Monsieur DIAZ Vincent, celle-ci est remise à plus tard.

Madame Annie MANLENFER a proposé de vendre à la commune des parcelles situées aux Longeaux. La commune après réflexion n'est pas intéressée.

### **Informations diverses**

#### **PLUi**

Madame Valérie COURBET fait un résumé de la réunion sur le PLUi. Grand Besançon Métropole élabore actuellement son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui définira les zones à protéger, les secteurs de construction et les règles d'urbanisme des 15 prochaines années. Un calendrier prévisionnel est présenté :

- 2021 : Diagnostic stratégique du territoire
- 2022 : Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables
- 2023 : Présentation du projet de zonage, de règlement et des orientations d'aménagement et de programmation
- 2024 : Arrêt du projet, consultation des PPA et enquête publique
- 2025 : approbation du PLUi en vigueur

Etude de carte : Proximité et nature. Trame verte et bleue, atouts du territoire, dysfonctionnement...

Proximité et patrimoine : éléments patrimoniaux de la commune et valorisation.

Proximité et développement de l'habitat : identifier le cœur du village.

Proximité et équipements : projets de nouveaux équipements

Proximité et emploi : projet de l'installation du click and collect

### **Propriétaires des deux roues motorisées : point à faire pour convocation**

Suite aux nombreux et récurrents signalements de nuisance sonore des cyclomoteurs circulant sur la commune, une convocation va être envoyée aux parents des enfants concernés. Ils seront convoqués par les services de la mairie conjointement avec la gendarmerie nationale. Lors de cette rencontre aucun procès-verbal ne sera dressé par les forces de l'ordre qui seront présentes en mission de prévention et répondront aux questions.

### **Voirie : sécurité et vitesse excessive**

L'installation d'un ralentisseur au niveau de l'école d'Amagney est à l'étude pour la sécurité de tous.

Dans la semaine, le marquage au sol dans toute la commune va être fait ainsi que l'ajout de passage piéton. Un balayage sera effectué semaine 43.

Une demande a été faite pour sécuriser l'angle au Carron. Visibilité réduite à cause d'une haie. Suite à cette remarque, un miroir sera peut-être installé par GBM.

**Aires de jeux et équipements sportifs :**

Les équipements de jeux prévus au printemps ont été installés au city et à l'école. 2 camions de 47 tonnes de gravillon ont été nécessaires pour réaliser l'amorti. Concernant le teqball la commune réfléchit encore au lieu de son installation.

Monsieur Thomas CARRIERE fait la remarque que le banc situé vers les jeux des petits est situé en plein dans le champ de réception du ballon du terrain où jouent les grands. Voir pour le déplacer. Des bancs supplémentaires sont également demandés.

**Extension école : réception travaux sols souples et levées de garantie**

Tous les sols souples ont été remplacés, après un ponçage et un ré-agréage. La facture est réglée. De nouvelles plantations sont prévues au niveau du talus vers l'école, sous garantie de reprise.

**Réparation préjudice : proposition TIG**

Un jugement a été rendu pour un jeune d'Amagney. Des TIG sont proposés à la personne responsable. Elle effectuera ses 2 jours aux FRANCAS d'Amagney pendant les vacances de la Toussaint.

**Bibliothèque : compte rendu visite du département et création d'un groupe de travail**

Le projet d'installation de la bibliothèque dans les locaux de la mairie est en bonne voie. Après réaménagement des bureaux des adjoints et du Maire, des étagères coulissantes seront installées. Un renouvellement des livres sera fait régulièrement. Un coin lecture pourra être également proposé. Madame Catherine MAILLIER souhaite dynamiser la bibliothèque avec Mme BIETRIX et l'aide de bénévoles. Un groupe de travail est mis en place. Messieurs Gilles GOGUEL, Thomas JAVAUX et Amaël PESEUX se sont proposés.

Avis aux bénévoles pour s'inscrire au groupe de travail.

**Colis des anciens et repas**

Cette année la commune organisera son traditionnel repas des anciens le samedi 11 décembre. Un courrier sera envoyé à chaque sénior, afin qu'il réserve soit son repas soit son colis.

**Divers :**

Des analyses d'eau vont être effectuées à nouveau suite à un problème détecté par l'ARS.

Concernant l'installation d'un mobil home au Longeaux, à la place d'un abri de jardin comme cela était prévu, un courrier a été adressé à la personne concernée lui indiquant que les règles d'urbanisme n'ont pas été respectées.

Pour information, les services urbanisme du Grand Besançon Métropole seront sollicités à court terme pour le contrôle des règles d'urbanisme données sur un Permis de Construire.

Monsieur Gilles GOGUEL fait la remarque que le robinet au cimetière coule, le Maire répond que c'est normal, c'est la source et pour éviter le gel.

La voiture de l'employé communal est en réparation. Les devis étant onéreux, nous incitent à rechercher un nouveau véhicule. A suivre.

L'éclairage public de la rue des Mirabelles, des Grands Prés, de la Noue, a été remplacé par des LED par le GBM.

Le Maire clôt la séance à 22h07